

SPOT

11^E ÉDITION

SPOT est un événement jeunesse porté par la Ville de Nantes. Depuis plus de 10 ans, son ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression des jeunes auprès des Nantaises et des Nantais.

La jeunesse, est plurielle et ressource. Elle est considérée comme point d'appui déterminant pour le dynamisme et l'avenir .

C'est pourquoi, la Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du présent appel à projets, à reconnaître l'engagement de la jeunesse par la mise en place d'un événement qui lui est dédié : un temps fort de fin d'année scolaire, en accès libre et gratuit pour toutes et tous.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à soutenir les initiatives mises en place par les jeunes, qu'elles soient associatives, portées par un groupe ou individuelles ; et à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Cette démarche participative renvoie aux principes de la politique publique « jeunesse » de la Ville de Nantes: « faire avec et pour » les jeunes.

L'appel à projets souhaite encourager la participation et non susciter une « compétition » entre les porteurs et porteuses de projets.

1

Scénario de la 11^e édition - SPOT 2022

■ DATES ET LIEU ENVISAGÉ

- Cours Saint Pierre

Du vendredi 1^{er} juillet au dimanche 3 juillet :

- deux soirées : vendredi 1^{er} juillet et samedi 2 juillet de 19h à 00h
- deux demi-journées : samedi 2 juillet et dimanche 3 juillet de 14h à 18h30

Les horaires sont susceptibles d'évoluer selon les projets programmés. Une fois les projets sélectionnés, la Ville de Nantes détermine la programmation, et propose aux porteurs et porteuses de projets retenus un jour et un horaire.

■ LE FORMAT

L'espace public proposé, le Cours Saint Pierre, impose une présentation des projets adaptée au site. Pour garantir un festival accueillant et une scénographie attrayante, il n'est pas envisagé la location de barnums ou de structures pour accueillir des projets nécessitant des conditions techniques « d'intérieur ». En revanche, des petites formes autonomes type « caravanes » ou « yourtes » sont possibles (notamment pour les projets audio-visuels).

En général, le festival se compose de deux espaces :

- **le village des projets (14h - 18h30)** : pour les formes fixes (expositions, ateliers, projections..) et les spectacles vivants (théâtre, arts de rue, concerts acoustiques ...)
- **l'espace scène (19h-00h)** : pour les soirées concerts

La Ville de Nantes détermine la programmation de chaque espace au regard de la programmation globale du festival.

■ ESTHÉTIQUES POSSIBLES

Expositions, musique, spectacles de rue, danse, théâtre, vidéos, médias, installations plastiques, projets déambulatoires, cirque, clown, fanfares, ateliers participatifs ... presque toutes les thématiques sont possibles.

2

Qui peut répondre ?

■ LES CRITÈRES

- Que le projet soit déposé pour le compte d'une association, d'un collectif ou que le projet soit porté par une personne individuelle, **le ou la référent.e projet** (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocuteur.trice pour la Ville de Nantes) **doit être Nantais.e et avoir entre 16 et 25 ans.**
- **Le projet proposé** dans le cadre de l'appel à projets **doit pouvoir s'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans**
- Une **démarche de réseaux** sera appréciée.

Le projet ne sera pas retenu s'il (critères non cumulatifs) :

- ne respecte pas le critère d'âge et / de résidence
- est limité à l'information ou à la communication
- porte atteinte à l'ordre public
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République

■ LA SÉLECTION DES PROJETS

Le comité de de sélection se réunira en janvier. Les critères de sélection sont :

- l'innovation et l'originalité du projet
- la conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation
- la motivation et l'engagement

3

Le soutien de la Ville

■ L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Lors de la phase de sélection, le comité de sélection sera attentif à l'accompagnement des projets. Dans tous les cas, une aide sera apportée au montage technique du projet. En fonction des besoins, un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...) pourra être proposé. Les porteurs ou les porteuses de projets seront alors orienté.e.s vers une association pertinente au regard des spécificités de leur projet. En 2021, la Ville de Nantes a travaillé avec l'association Léo Lagrange Ouest et l'Atelier des Initiatives.

Enfin, la Ville et ses partenaires associatifs, ont constitué un réseau de professionnel.le.s qui pourront être missionné.e.s pour intervenir selon les besoins : coach.e scénique, coach.e vocal.e, metteur.se en scène, coach.e photo...

L'ensemble des besoins d'accompagnement doit être exprimé dans la fiche projet.

■ SOUTIEN FINANCIER

La Ville de Nantes considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour toutes et tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs et porteuses de projets ne peuvent donc vendre ou faire acte de commerce lors du festival (exemple : produits de restauration, vente d'album...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. **Ainsi, si les porteurs et porteuses de projets engagent des frais spécifiques à leur participation, l'aide de la Ville pourra être sollicitée. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis en faisant connaître leur besoin en complétant la fiche budget.**

L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association ou des frais personnels pour les porteurs ou porteuses de projets individuels, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors du festival.

■ L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

La Ville de Nantes consacre une enveloppe de **60 000€** au soutien et à la valorisation des projets. Chaque année, 50 à 60 projets sont soutenus.

■ CALENDRIER DE PRÉPARATION

Date limite de candidature : lundi 3 janvier 2022

- Comité de sélection : mardi 18 janvier 2022
- **Transmission des réponses : vendredi 21 janvier 2022 (au plus tard)**
- **1^{re} réunion collective** (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'événement et des interlocuteurs) : **mardi 25 janvier 2022 à 18h30**
- Accompagnement des projets : du mardi 25 janvier au jeudi 30 juin 2022
- Programmation définitive : février / mars 2022
- RDV technique sur sites : avril / mai 2022
- Communication et diffusion : mai et juin 2022
- **2^e réunion collective** (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : **mardi 7 juin 2022 à 18h30**
- **Festival SPOT 2022 : du 1^{er} au 3 juillet 2022 - Cours Saint Pierre**
- **3^e réunion collective** (remerciement, debriefing, bilan...) : **mardi 12 juillet 2022 à 18h30**

La présence aux 3 réunions collectives est fortement conseillée afin de mener à terme votre projet dans des conditions d'accompagnement optimales.

4

Modalités de réponse

Les porteurs et porteuses de projets doivent formaliser leur intention de participation en remplissant la fiche projet (éventuellement complétée d'un dossier plus précis) ainsi que le budget prévisionnel si nécessaire, et fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

L'ensemble doit être envoyé **au plus tard le lundi 3 janvier 2022**.

Les dossiers sont à envoyer de préférence par mail à Marie Garreau : marie.garreau@mairie-nantes.fr

Attention pour des raisons de limitation de taille de pièces jointes, merci d'envoyer les fichiers images, vidéos, sons ... via Wetransfer.

Un accusé de réception vous sera toujours envoyé à réception de votre e-mail de candidature. Si vous ne le recevez pas, c'est que votre envoi était trop lourd. Passer dans ce cas via Wetransfer.

Ou par courrier à l'adresse suivante : **Ville de Nantes**

2, rue de l'hôtel de Ville
Direction Vie Associative et Jeunesse
A l'attention de Marie Garreau
44 094 Nantes Cedex 1

Pour toutes questions, précisions ou informations complémentaires, vous pouvez appeler la Direction Vie Associative et Jeunesse au 02 40 41 50 02.